

MANDAT EXCLUSIF ET SEMI EXCLUSIF

HORS ÉTABLISSEMENT :

COMMUNICATION DES INFORMATIONS

PRÉCONTRACTUELLES AU CONSOMMATEUR

(À REMETTRE AVANT LA CONCLUSION DE VOS MANDATS HORS ÉTABLISSEMENT)

En application des articles L. 121-17 et L. 121-18 du code de la consommation, le professionnel prestataire de services avec lequel vous entrez en relation vous informe.

BURTIN-IMMOBILIER / VIAGER.INFO, SARL au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé - 22, rue Eugène Faugouin - 45000 ORLEANS, immatriculée sous le numéro de SIREN 429 878 176 au RCS de ORLEANS, représentée par Monsieur Alain-Michel BURTIN, en sa qualité de , dûment habilité à l'effet des présentes

Titulaire de la carte professionnelle numéro **CPI 4501 2015 000 002 552**, par la CCI

Adhérent à la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre professionnel de Agent Immobilier obtenu en France carte portant la mention "**Transactions sur immeubles et fonds de commerce**"

Garanti par GALIAN - 89, rue de la Boetie, pour un montant de 120 000 €, contrat couvrant la zone géographique suivante : FRANCE.

Titulaire du compte spécial (article 55 du décret de 20 juillet 1972) numéro 09632140506 ouvert auprès de BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de COVEA RISK PAR GALIAN - 89 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS sous le numéro de police 120 137 405, contrat couvrant la zone géographique suivante : FRANCE.

Numéro individuel d'identification à la TVA FR84329754725

Caractéristiques essentielles du service⁽¹⁾ et modalités d'exécution :

Intervention du cabinet dans la recherche d'un acquéreur en viager occupé, faire les visites, mener la négociation, rédiger le compromis de vente et assister les parties jusqu'à la réalisation chez le notaire.

Conditions générales : (reprendre les conditions générales relatives au mandataire figurant dans votre mandat)

En conséquence du présent mandat, le mandataire :

— diffusera l'annonce commerciale des biens objet du présent mandat au moyen de⁽¹⁾ :

toute publicité à sa convenance avec diffusion éventuelle de photos, dans les publications suivantes^(x1) : Loiret : République du Centre – Immodeal. Hors Loiret : Le petit Solognot, le petit Berrichon, le petit Blaisois...etc...

l'affichage dans la vitrine de ses locaux pendant une durée minimale de

la pose d'un panneau sur les biens désignés, si la configuration des lieux le permet

l'insertion dans des sites Internet spécialisés et notamment : www.fnaim.fr - www.leboncoin.fr – www.bienici.fr – www.seloger.com ^(x2)

la communication auprès du réseau _____ auquel le mandataire appartient et la publication de l'annonce au moyen des outils mis à la disposition par ledit réseau sur le site www. _____

la distribution d'un mailing de présentation à ses prospects

autres : Géolocalisation du bien assurée notamment sur le site www.bienici.fr

(x1) Publications non électroniques.

(x2) Site agence, sites partenaires...

— rendra compte, en application de l'article 6 de la loi du 2 janvier 1970 et selon les modalités de l'article 77 du décret du 20 juillet 1972.

A cet effet, le mandataire informera le mandant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout écrit remis contre récépissé ou émargement, au plus tard dans les huit jours de l'opération, de l'accomplissement du mandat et lui remettra dans les mêmes conditions une copie de la quittance ou du reçu délivré.

— ne pourra, en aucun cas, être considéré comme le gardien juridique des biens à vendre, sa mission étant essentiellement de rechercher un acquéreur. En conséquence, il appartiendra au mandant de prendre toutes dispositions, jusqu'à la vente, pour assurer la bonne conservation de ses biens et de souscrire toutes assurances qu'il estimerait nécessaires ;

— conservera, dans tous les cas, son exemplaire du présent mandat par dérogation aux dispositions de l'article 2004 du Code civil ;

— réalisera la mission confiée dans le respect du code d'éthique et de déontologie de la FNAIM, disponible à l'agence et consultable en français sur www.fnaim.fr.

Durée du contrat et conditions de résiliation :

Un mandat est établi pour 12 mois et peut se résilier avec 15 jours de préavis

Prix du service⁽²⁾ et modalités de paiement (moyens de paiement et date d'exigibilité) :

Conformément au barème qui suit, les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur. En viager, les honoraires sont calculés sur la valeur vénale vide.

Informations relatives au droit de rétractation :

Dans le cadre d'un mandat conclu hors établissement et en application des dispositions des articles L. 121-21 et suivants du code de la consommation, le mandant dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours calendaires sans avoir à motiver sa décision pour renoncer à son engagement. Ce délai court à compter du lendemain du jour de la signature du mandat.

Si les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au mandant dans les conditions prévues au 2° du I de l'article L. 121-17 du code de la consommation, ce délai de rétractation est prolongé de douze mois.

Toutefois, lorsque la délivrance de ces informations intervient pendant cette prolongation, le délai de rétractation expire au terme d'une période de quatorze jours à compter du jour où le mandant a reçu ces informations.

Le mandant informe le mandataire de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai de rétractation le formulaire de rétractation ci-joint ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le mandant.

Si le mandant souhaite que l'exécution du présent mandat commence avant la fin du délai de rétractation, le mandataire doit recueillir sa demande expresse sur papier ou sur support durable. Dans ce cas et à condition que le mandant ait préalablement et expressément renoncé à son droit de rétractation, ce droit ne pourra être exercé si le mandat est pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation.

En toute hypothèse, le mandataire ne pourra percevoir aucun paiement ou contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du mandant, avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la signature du mandat.

En cas de litige, la législation applicable sera la **loi⁽³⁾ Française**

Toutefois, il est possible, en cas de différend avec un adhérent FNAIM, de saisir le département qualité de la FNAIM à l'adresse suivante : qualite@fnaim.fr ou la chambre syndicale FNAIM de votre département.

Conditions générales utilisées relatives au mandant : se reporter aux conditions mentionnées dans les mandats.

[En cas d'exercice d'activités pluridisciplinaires et/ou de partenariats directement liés au service concerné, le(s) mentionner et préciser les mesures prises pour éviter les conflits d'intérêts⁽⁵⁾]

Le consommateur reconnaît que la présente fiche d'informations lui a été communiquée avant la conclusion de tout mandat.

Dater et signer

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— À l'attention de [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de télécopieur et son adresse électronique] :

BURTIN IMMOBILIER / VIAGER.INFO 22 RUE EUGENE FAUGOUIN 45000 ORLEANS – info@burtin-immo.eu

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de service (*) ci-dessous

— Commandé le (*) : __/__/____

— Nom du (des) consommateur(s)

— Adresse du (des) consommateur(s)

— Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

— Date : __/__/____

(*) Rayez la mention inutile.

CALCUL DE NOS HONORAIRES MANDAT DE VENTE SEMI-EXCLUSIF

Les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur, inclus dans le prix et se calculent sur le prix de vente net vendeur

	PRIX DE VENTE EN F	PRIX DE VENTE EN €	TAUX	HONORAIRES TTC
jusqu'à	327 979 F	50 000 €	FORFAIT	4 500 €
jusqu'à	393 574 F	60 000 €	9,00%	5 400 €
jusqu'à	459 170 F	70 000 €	9,00%	6 300 €
jusqu'à	524 766 F	80 000 €	8,00%	6 400 €
jusqu'à	590 361 F	90 000 €	7,50%	6 750 €
jusqu'à	655 957 F	100 000 €	7,50%	7 500 €
jusqu'à	721 553 F	110 000 €	7,50%	8 250 €
jusqu'à	787 148 F	120 000 €	7,00%	8 400 €
jusqu'à	852 744 F	130 000 €	7,00%	9 100 €
jusqu'à	918 340 F	140 000 €	7,00%	9 800 €
jusqu'à	983 936 F	150 000 €	6,00%	9.000 €
jusqu'à	1 049 531 F	160 000 €	6,00%	9.600 €
jusqu'à	1 115 127 F	170 000 €	5,50%	9.350 €
jusqu'à	1 180 723 F	180 000 €	5,50%	9.900 €
jusqu'à	1 246 318 F	190 000 €	5,50%	10.450 €
jusqu'à	1 311 914 F	200 000 €	5,50%	11.000 €
jusqu'à	1 377 510 F	210 000 €	5,50%	11 550 €
jusqu'à	1 443 105 F	220 000 €	5,50%	12 100 €
jusqu'à	1 508 701 F	230 000 €	5,50%	12 650 €
jusqu'à	1 574 297 F	240 000 €	5,00%	12 000 €
jusqu'à	1 639 893 F	250 000 €	5,00%	12 500 €
jusqu'à	1 705 488 F	260 000 €	5,00%	13 000 €
jusqu'à	1 771 084 F	270 000 €	5,00%	13 500 €
jusqu'à	1 836 680 F	280 000 €	5,00%	14 000 €
jusqu'à	1 902 275 F	290 000 €	5,00%	14 500 €
jusqu'à	1 967 871 F	300 000 €	5,00%	15 000 €
jusqu'à	2 033 467 F	310 000 €	5,00%	15 500 €
jusqu'à	2 099 062 F	320 000 €	5,00%	16 000 €
jusqu'à	2 164 658 F	330 000 €	5,00%	16 500 €
jusqu'à	2 230 254 F	340 000 €	5,00%	17 000 €
jusqu'à	2 295 850 F	350 000 €	5,00%	17 500 €
jusqu'à	2 361 445 F	360 000 €	5,00%	18 000 €
jusqu'à	2 427 041 F	370 000 €	5,00%	18 500 €
jusqu'à	2 492 637 F	380 000 €	5,00%	19 000 €
jusqu'à	2 525 434 F	385 000 €	5,00%	19 250 €
jusqu'à	2 558 232 F	390 000 €	5,00%	19 500 €
jusqu'à	2 591 030 F	395 000 €	5,00%	19 750 €
jusqu'à	2 623 828 F	400 000 €	5,00%	20 000 €
jusqu'à	2 656 626 F	405 000 €	5,00%	20 250 €
à partir de	2 689 424 F	410 000 €	5,00%	20 500 €

TARIFS AU 01 JANVIER 2016

TVA A 20,00 %

Jusqu'à 50,000 € PRIX NET VENDEUR – HONORAIRES FORFAITAIRES

HONORAIRES AUTRES

DETERMINATION DE LA VALEUR LOCATIVE (prix de location) :

Gratuit si mandat de recherche locataire

Sinon Evaluation verbale **150,00 € TTC**

Rapport d'expertise en évaluation immobilière

Membre de la **Chambre des Experts Fnaim**

Tarif horaire : 70 € HT/heure

Tarif horaire : 70 € HT/heure soit 84,00 € TTC

DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE (prix de de vente) :

Gratuit si mandat de recherche acquéreur sinon Evaluation verbale **150,00 € TTC**

Avis de valeur agence immobilière : 240,00 € TTC

Rapport d'expertise en évaluation immobilière

Membre de la **Chambre des Experts Fnaim**

Tarif horaire : 70 € HT/heure soit 84,00 € TTC

REDACTION D'ACTES (hors location)

Viager – Viafix® - Vente maison – appartement.

- + Explications et Conseils
- + Rédaction d'un compromis de vente
- + Diffusion auprès de toutes les parties
- + Encaissement de l'acompte sur compte séquestre garanti
- + Suivi jusqu'à la vente
- + Assistance jusqu'à la vente notariée.
- + **Soit forfait minimum de 3.000,00 € TTC soit 2.500,00 € H.T. + TVA à 20,00% (à ce jour) selon devis avec un maximum de 50% du barème transaction du cabinet immobilier**